



COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
-----

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

L'An Deux Mille Vingt Trois, le quatre décembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 28 novembre 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 28  
Abstention : 1  
Contre :

Présents : MM. Bayle, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

Excusés : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), M. Dersi (pouvoir à Mme Faure-Pinault), Diatta (pouvoir à M. Mazeyrat), Mme Garraud (pouvoir à M. Griffé), M. Jouve (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Segueni (pouvoir à Mme Mazellier), M. Vallon (pouvoir à M. Michel).

Secrétaire : Mme Bayle

**Objet : Acquisition d'un bien immobilier cadastré BK 267**

Dans le cadre de la convention de veille et de stratégie foncière intervenue avec l'EPORA, ce dernier a acquis pour le compte de la Commune une maison d'habitation, cadastrée BK 267, située dans le secteur « ilot Robespierre ». Cette dernière devait initialement être démolie, la parcelle concernée se situant dans le périmètre d'étude de la future place Robespierre.

Il ressort de l'avant-projet de l'aménagement de la place Robespierre que cette démolition n'est finalement pas nécessaire. Il est donc proposé de l'acquérir auprès de l'EPORA en vue d'une revente.

Considérant le prix fixé par l'EPORA de 45 400,68 € TTC, comprenant le coût d'acquisition et des frais d'entretien et de sécurisation ;

Considérant que le montant de la transaction est inférieur au seuil de consultation, le service des domaines n'a pas été consulté ;

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

**ACCEPTE** d'acquérir le bien immobilier cadastré BK 267, au prix de quarante-cinq mille quatre cents euros et soixante-huit centimes TTC (45 400,68 €) ;

**DONNE POUVOIR** à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, et à Monsieur Alain MAZEYRAT, en sa qualité d'Adjoint à la reconstruction, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour extrait conforme

Le Maire,

**Olivier PEVERELLI**

Certifié exécutoire



Le Secrétaire de séance,

**Cécile BAYLE**

N° 143